



Compte rendu de réunion du Comité Directeur

du 18 juin 2010

Participants :

Rédacteur : JL BAPST

- Voir registre de présence

Lieu : CNBPP

Le Président ouvre la séance à 18 heures. 11 membres du Comité Directeurs sont présents. Les 10 autres membres sont excusés ou absents. Le comité peut donc délibérer valablement. Olivier Bourdon, le nouveau Directeur est invité.

Le Comité Directeur délibère sur l'ordre du jour suivant, adressé préalablement aux membres, avec la convocation :

- Projet de calendrier des réunions du Cercle Nautique pour le 2^{ème} semestre 2010,
- Projet de calendrier des régates pour 2011,
- Avenant aux contrats de travail de 2 salariés du Cercle Nautique,
- Réflexion sur la participation technique du CN au « Défi La Baule 2011,
- Ajustement de la tarification des parkings.

1 - Projet de calendrier des réunions du Cercle Nautique pour le 2^{ème} semestre 2010 :

Le calendrier adressé avec la convocation est adopté, ce qui conduit à 2 réunions pour le Comité Directeur :

- vendredi 17 septembre à 18 heures au Cercle Nautique,
- vendredi 17 décembre à 18 heures au Cercle Nautique.

2 - Projet de calendrier des régates pour 2011 :

Le projet adressé avec la convocation fait l'objet des discussions suivantes :

- Organisation et animation du Championnat de Printemps « Habitables » ; Maurice Viaud demande à être secondé. Yves Pottier est d'accord pour le faire. A la demande des coureurs il faudra prévoir un classement par journée, en plus du classement général du championnat.
- Communication sur le programme des régates : pour améliorer le taux de participation, en particulier pour les régates habitables il faudra s'appuyer sur une communication individuelle ainsi que sur des relances.
- Cata Cap Atlantique : à déplacer début avril pour alléger la fin avril comportant déjà la Sélect 6.50 et l'inter-ligue dériveurs.
- Raid des 3 phares à décaler pour éviter l'interférence avec Quiberon, quitte à l'organiser sur un weekend de 2 jours. Daniel indique qu'il continuera à participer à l'organisation, mais qu'il souhaite être déchargé du pilotage de cette manifestation.
- Raid aventure : après discussion il apparaît nécessaire de conserver cette régate, la seule pour les planches à voile.

Ce calendrier sera affiné en s'appuyant sur les présentes décisions, et en tenant compte des vacances scolaires.

3 - Réflexion sur la participation du Cercle Nautique au « Défi La Baule 2011 :

En 2010, pour la 1^{ère} expérience, le CN s'est impliqué fortement (vedette comité, Directeur de course, 10 optimist,...). Des interrogations se font sur des questions de règles vis-à-vis de la FFV et de retombées pour le Cercle Nautique, face à l'investissement en temps et en matériels. Il est décidé que la participation du CN en 2011 est subordonnée au 2 points suivants :

- Vérifier auprès de la FFV l'aspect réglementaire (la participation à cette épreuve est ouverte aux non licenciés),
- Obtenir des organisateurs que le dispositif mis en place pour 2011 permette des retombées de notoriété pour le CN, à hauteur de son investissement.

4 - Avenant aux contrat de travail de 2 salariés du Cercle Nautique :

Olivier Bourdon propose au Comité Directeur d'examiner les avenants qu'il a préparé pour 2 salariés, en raison de l'évolution de leur mission ;

- Nicole assure depuis plusieurs années une mission de tenue du Bar, en complément de son activité d'entretien des locaux. Elle a demandé à ce que cette double activité soit mentionnée dans son contrat. L'avenant proposé par Olivier est adopté, sous réserve que la précision suivante y soit apportées : « en complément de son activité principale, selon les plannings définis par la direction »
- Claude saisit maintenant depuis 2 ans les écritures comptables et il apparaît nécessaire d'inclure cette fonction dans son contrat. L'avenant proposé par Olivier est adopté sous les 2 réserves suivantes : rédiger ce qui a trait aux bulletins de salaire comme suit « participe à l'établissement des bulletins de salaire » et supprimer tout ce qui ne fait pas exclusivement partie des missions, qui doit en revanche être mentionné dans les fiches de poste à établir.

5 - Ajustement de la tarification des parkings :

Il est décidé de relever de 10% le tarif annuel qui s'établit alors à

- 275 € coté mer
- 220€ coté jardin

Par ailleurs il est décidé de conserver le règlement en vigueur.

6 - Questions diverses :

La réunion de septembre devra approuver les PV des réunions de mars et de juin.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée à 20 heures 20.
